

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU SYNDICAT DE L'ASL JOIE DE VIVRE DU 25 AVRIL 2014.

Elément présents :

Jacques Frigère Pdt
Michel Mouttet vice pdt
Michel Macarry trésorier
Corinne Remy secrétaire
Raymond Doumas , michel Chautard , michel Lascuyer membres du syndicat
Pierre Passafiume, Lydie Jumeau, Jean paul Reynaud op-labé observateurs.

Début de la réunion 18h00

1er point examiné : le suivi du procès avec la Société Générale

Le syndicat constate qu'il y a des difficultés persistantes à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure auprès du cabinet Marin. Il constate aussi le jeu de dilatoires avec lequel notre dossier est traité, le fait que, contrairement à ce qui nous était indiqué, il ne s'est rien passé à l'audience de mise en état du 15 avril dernier au cours de laquelle devait être plaqué un incident très important pour la suite. Ce plaç, non sans mal, R. DOUMAS, chargé du suivi de ce procès, a appris que notre affaire avait été renvoyée, par le greffe du TGI, à une prochaine audience du 21 octobre prochain, sans certitude de pouvoir, à cette date, plaquer l'incident qui conditionne la suite du procès.

Dans ces conditions il est décidé à la majorité du syndicat de dessaisir Me Marin du dossier et de le confier à un nouvel avocat plus disponible et à notre écoute. Me Marlène CLARAMOUNT AGOSTA.

Un rendez-vous sera pris dès lundi et Mrs FRIGERE, MOUTTET et DOUMAS se rendront en son cabinet dès lundi 28 avril.

2ème point : examen de la comptabilité

Le point est fait sur le paiement des cotisations. 48000 euros ont été récupérés. Il ne reste plus que 20000 euros à percevoir, exercices 2014 inclus, ce qui est positif.

Seuls 20 cot-tifs sont encore redevables de charges arriérées à 2014.

Des mises en demeure par LRAR seront effectuées prochainement.

Au 24 avril le trésorier de l'ASL est de 86000 euros, dont 40000€ placés en lund A.

3ème point : le cas Frères Menard

Nos demandes de paiement sont maintenues et une nouvelle correspondance va leur être adressée dès cette semaine.

4ème point : Travaux concernant le lot 112 commandé et réglé par l'administrateur M. Huotier

L'ASL renonce à demander le remboursement des travaux payés par elle compte tenu de l'impossibilité de savoir à qui incombent exactement ces travaux (1700 euros).

5ème point : le désaccord avec Mme [REDACTED] sur les sommes dues

Après un échange de vues sur cette question nous concluons pour dire que les sommes qu'il lui sont réclamées sont dues.

6ème point : préparation du TAG DU 3 Juin Ordinaire et extraordinaire.

Un budget prévisionnel sera présenté pour la période du 9 janvier 2014 jusqu'à la fin de l'année, ainsi que les comptes de l'administration judiciaire pour 2013.

Ce budget comprendra notamment, une évaluation des travaux urgents de sécurité à effectuer.

Le sort de l'ASL, de la co-propriété Huotier sera soumis à l'assemblée générale.

Pour éviter des frais de LRAR trop élevés les convocations seront remises, autant que possible aux co-tifs par lettre avec signature d'un rep.

Il sera proposé pour l'avenir, de convoquer par e-mail avec AR.

Fin de la réunion 20h30

FRIGERE MOUTTET MACARRY REMY
DOUMAS CHAUTARD LE CLUYER